

Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune de COARRAZE

PLAN LOCAL D'URBANISME

5b – Liste des Servitudes d'Utilité Publique

PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration	29/04/14	28/04/16	24/01/17

Le Maire,
Jean SAINT-JOSSE

Code	Libellé Servitude Type	Acte de création	Textes législatifs	Gestionnaires
A1	Forêt communale de COARRAZE	AP du 03/03/1990	Code Forestier : Art. L. 151-1 à L. 151-6, L. 342-2 et R. 151-1 à R. 151-5	ONF
A1	Forêt communale de LABATMALE	Arrêtés de 1854 et 1857	Code Forestier : Art. L. 151-1 à L. 151-6, L. 342-2 et R. 151-1 à R. 151-5	ONF
A1	Forêt communale de MIREPEIX	AP du 15/12/1986	Code Forestier : Art. L. 151-1 à L. 151-6, L. 342-2 et R. 151-1 à R. 151-5	ONF
AC1	Servitude de Protection des Monuments Historiques – Eglise de IGON	AP du 28/09/1970	Art. L. 621-1 à L. 621-22 , L. 621- 30 et L. 621-31 du Code du Patrimoine	UDAP 64
AC1	Servitude de Protection des Monuments Historiques – Château de COARRAZE	AP du 24/06/2011	Art. L. 621-1 à L. 621-22 , L. 621- 30 et L. 621-31 du Code du Patrimoine	UDAP 64
AC1	Servitude de Protection des Monuments Historiques – Eglise de COARRAZE	AP du 01/02/1988	Art. L. 621-1 à L. 621-22 , L. 621- 30 et L. 621-31 du Code du Patrimoine	UDAP 64
EL3	Navigation intérieure, halage et marchepied		Art. 15,16 et 28 CDP Pluvial	DDTM 64
I3	Périmètre de servitude autour	AP du 10/06/2016	Art. L. 555-16 et suivants du	TIGF Région de Pau

	d'une canalisation de Gaz – Branchement DN 080 Grdf Bénéjacq		Code de l'Environnement	
I4	Ligne de distribution d'énergie électrique – Ligne 150 KV - BASTILLAC-JURANCON	AM du 21/11/2002	Art. L. 323-3 et suivants du Code de l'Energie	RTE
I4	Ligne de distribution d'énergie électrique – Ligne 63 KV - COARRAZENAY	AM du 10/05/1989	Art. L. 323-3 et suivants du Code de l'Energie	RTE
I4	Ligne de distribution d'énergie électrique – Ligne 63 KV - COARRAZENAY	AM du 21/11/2002	Art. L. 323-3 et suivants du Code de l'Energie	RTE
PT2	Servitude de Protection des centres réception radioélectriques contre les obstacles – Liaison Hertzienne NAY-BOURDETTES	DT du 12/02/1993	Art. L. 56-1 à L. 57 du Code des Postes et des Communications Electroniques	FT 64
T1	Servitude relative aux chemins de fer – N°650 000 « TOULOUSE-BAYONNE »		Loi du 15/07/1845	SNCF